

Veille de l'Observatoire
Numéro 102 février 2015

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention¹. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :

<http://criec.uqam.ca/volet-observatoire/adherer-a-l-observatoire.html>

DANS CE NUMÉRO :

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

OTTAWA

1. Immigration internationale et accroissement démographique
2. Situation économique et répartition régionale des nouveaux arrivants
3. Employabilité et scolarité des Métis

QUÉBEC

4. Reconnaissance des compétences des immigrants : tendances et modèles
5. Portrait du marché d'emploi québécois : taux d'activité et d'emploi des immigrants

¹ Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

6. Déplacés de force dans le monde : Annuaire statistique du HCR
7. Migration irrégulière et étanchéité des frontières de l'UE
8. Protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants dans le monde
9. Écarts salariaux et inégalités
10. Formes et causes des violences commises au nom de la religion
11. Montée des violences contre l'éducation des jeunes filles à travers le monde
12. Violences contre les femmes autochtones au Canada
13. Jurisprudence des organes de l'ONU : nouvelle base de données

UNION EUROPÉENNE

14. Accueil des réfugiés dans l'UE : appel à la multiplication des voies légales
15. Profils des victimes de la traite des êtres humains
16. Lutte contre les violences et les rhétoriques racistes en Grèce et en Norvège
17. Persistance des violences contre les Juifs, les Musulmans et les Roms en France
18. Intégration des migrants turcs et russes en Allemagne

AILLEURS DANS LE MONDE

19. Respect des droits fondamentaux des migrants en France

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

QUÉBEC

20. Consultations sur les nouvelles politiques en matière d'immigration

CANADA

21. Protection des droits des réfugiés et des travailleurs migrants temporaires
22. Programme de mobilité internationale : entrée en vigueur des nouvelles modifications

INTERNATIONAL

23. Situation des droits humains dans le monde
24. Recours systématique à la détention des demandeurs d'asile dans l'UE
25. Réfugiés syriens en Europe : rapport de Frontex
26. Flambée des crimes haineux en Bulgarie
27. Situation des travailleurs étrangers temporaires aux Émirats arabes unis
28. Portraits de l'immigration et des immigrants aux États-Unis
29. Mesure des compétences et des aptitudes cognitives des immigrants aux États-Unis
30. Gouvernance et intégration des migrants dans l'UE
31. Intégration scolaire des enfants des migrants en Europe
32. Approche transnationale de l'intégration des nouveaux arrivants dans l'UE

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

OTTAWA

1. Immigration internationale et accroissement démographique

Statistique Canada vient de mettre en ligne une nouvelle [publication](#) portant sur les estimations annuelles de la population au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR), des régions économiques et des divisions de recensement du Canada. Le document comprend une analyse des plus récentes tendances démographiques ainsi que des estimations des composantes démographiques suivantes : naissance, décès, immigration, émigration, émigration de retour, solde de l'émigration temporaire, solde des résidents non permanents et migration interprovinciale et infraprovinciale. On apprend que près de sept Canadiens sur dix (69,9 %) vivent dans une région métropolitaine de recensement (RMR). Au cours de l'année précédente, la population de la RMR de Toronto a franchi le cap des 6 millions pendant que celle de Montréal a dépassé la barre des 4 millions. Bien que la proportion des nouveaux arrivants s'établissant dans les trois grandes RMR canadiennes ait enregistré une baisse au cours de la dernière année, la migration internationale constituait le principal moteur de la croissance démographique, générant des augmentations de plus de 79 000 personnes dans la RMR de Toronto, de plus de 39 000 dans celle de Montréal et de 31 500 à Vancouver. Entre 2013 et 2014, 58 % des nouveaux arrivants au Canada ont choisi les RMR de Toronto, de Montréal et de Vancouver pour s'y établir, alors que cette proportion était de l'ordre de 72 % il y a dix ans.

2. Situation économique et répartition régionale des nouveaux arrivants

Statistique Canada a publié une [étude](#) qui analyse les causes de la dispersion des nouveaux arrivants au Canada en fonction de leurs programmes de sélection et de leur pays d'origine. Au cours des années 2000, la variation des proportions des nouveaux immigrants s'établissant dans différentes régions du Canada s'explique, selon les résultats de l'étude, par les changements des programmes de sélection, notamment le Programme des candidats des provinces (PCP). Ce dernier serait à l'origine de l'accroissement du nombre d'immigrants qui choisissent les provinces de l'Ouest et de la réduction de la proportion des immigrants qui s'installent à Montréal. Par ailleurs, l'analyse laisse entendre que les changements des régions d'origine constituent un important facteur de la diminution de l'immigration à Toronto et de son augmentation à Montréal. Le présent document comprend plusieurs tableaux et graphiques portant, entre autres, sur la répartition des nouveaux arrivants au moment de l'établissement entre 2000 et 2012, leurs taux d'emploi et de chômage selon la province et la région urbaine d'établissement, ainsi que la répartition de leurs régions d'origine au moment de l'établissement et les types de programmes en vertu desquels ils étaient acceptés comme résidents permanents. En outre, **Statistique Canada** a publié une série de tableaux qui fournissent des informations sur la situation économique des immigrants selon leurs catégories d'admission, leur pays de provenance, leurs niveaux de scolarité et leurs compétences linguistiques. En 2012, le revenu d'emploi médian des immigrants était de 20 000 dollars pour les nouveaux arrivants admis une année auparavant, de 25 000 dollars pour ceux établis au Canada depuis 5 ans et de 31 000 dollars pour ceux qui ont été admis il y a 10 ans. Les données couvrent une période allant de 2008 à 2012 et se penchent, entre autres, sur les cas du [Québec](#), de l'[Ontario](#), de la [Colombie-Britannique](#) et de l'[Alberta](#).

3. Employabilité et scolarité des Métis

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a récemment publié un [résumé](#) de recherche basé sur les résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2012. Il s'agit d'un rapport qui comprend une analyse des expériences en matière d'éducation et d'emploi des populations métisses du Canada. Le document présente les profils de la situation professionnelle en fonction des niveaux de scolarité des répondants et fournit des tableaux comparatifs entre les populations métisses et les populations non autochtones. Comparativement aux hommes métis, les femmes sont plus susceptibles de détenir un diplôme d'études secondaires et d'avoir terminé des études postsecondaires. Les finissants métis des deux sexes sont presque aussi susceptibles les uns des autres d'avoir un emploi, alors que les décrocheurs sont beaucoup plus nombreux à avoir un emploi que les décrocheuses. Quant aux revenus d'emploi, que ce soit parmi les finissants ou les décrocheurs, il existe un écart considérable entre les hommes et les femmes métis : ces dernières sont reconnues comme étant plus susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel et d'avoir des revenus faibles.

QUÉBEC

4. Reconnaissance des compétences des immigrants: tendances et modèles

Le **ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI)** a publié un [rapport](#) qui examine les tendances nationales et internationales concernant les cadres et les dispositifs de reconnaissances des compétences des travailleurs immigrants qualifiés. Ayant pour principal objectif de mieux comprendre les politiques et pratiques au Québec, le rapport revient sur les notions conceptuelles relatives à la reconnaissance des compétences, les principaux instruments et approches permettant de les évaluer, ainsi que les défis liés à la reconnaissance et les obstacles à la mobilité des compétences. Identifiant divers modèles nationaux de la qualification professionnelle, le rapport établit des regroupements de pays selon la répartition géographique (modèles britannique, nordique, germanique, méditerranéen et d'Océanie), ou encore en fonction de leurs approches et traditions épistémologiques (modèles constructiviste, fonctionnaliste, béhavioriste). Dans ses recommandations, le rapport met l'accent, entre autres, sur la nécessité pour le modèle québécois d'approfondir la question de la compétence culturelle en milieu du travail, de mettre en place un site Web proposant aux employeurs des services-conseils thématiques sur la reconnaissance des qualifications, et de renforcer le rôle et l'implication des employeurs, syndicats et associations sectorielles dans la circulation de l'information sur les dispositifs de reconnaissances des compétences des travailleurs immigrants qualifiés.

5. Portrait du marché d'emploi québécois : taux d'activité et d'emploi des immigrants

L'**Institut de la statistique du Québec** vient de publier [État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2014](#), un rapport annuel qui dresse le portrait du marché d'emploi québécois et de son évolution récente. Après quatre années de croissance continue de l'emploi, la situation du marché du travail est demeurée stable au Québec au cours de l'année 2014. Selon le rapport, la province doit cette stabilité à la hausse de l'emploi à temps partiel (+31 400), contrebalancée par le repli de l'emploi à plein temps (-32 500). Le document présente les principaux indicateurs, tels que les taux de chômage, d'activité, d'emploi, et analyse la croissance des types d'emploi à temps plein ou partiel dans différents secteurs de l'économie. La situation des immigrants sur le marché du travail québécois fait l'objet d'une analyse dans la première section de la publication. Le Québec compte près de 640 000 immigrants actifs sur son marché du travail, une proportion

qui, entre 2006 et 2014, est passée de 11,5 % à 14,5 % de la population active de la province. Les femmes représentent près de 46 % de la population immigrante active au Québec, contre 47,7 % au Canada. Comparativement à 2006, le nombre des immigrants en emploi a augmenté de près de 161 000, une hausse due principalement à la croissance de l'emploi dans le secteur des services, des soins de santé, de l'assistance sociale, du transport, de l'entreposage, de la finance, de l'immobilier et du commerce. En 2014, on dénombrait plus de 71 000 chômeurs parmi les travailleurs immigrants, un nombre relativement stable par rapport à l'année précédente. Le document nous apprend par ailleurs que le taux de chômage des immigrants diminue avec la durée de résidence, étant de l'ordre de 17,2 % chez les immigrants très récents (5 ans ou moins), contre 10,1 % chez les immigrants récents (plus de 5 ans, mais moins de 10 ans). Enfin, le document revient sur la situation de l'emploi au Canada et dans les autres provinces, ainsi que sur les perspectives de l'emploi en 2015.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

6. Déplacés de force dans le monde : Annuaire statistique du HCR

Publié récemment par le **Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)**, l'[Annuaire statistique 2013](#) revient sur les principales tendances en cours des populations déplacées de force dans le monde. Le document comprend également une analyse des rapports statistiques sur l'apatridie, ainsi que des réflexions sur des solutions durables concernant les nouveaux déplacements, les conditions d'accueil, les procédures de demandes d'asile et d'octroi du statut de réfugié. On apprend qu'à la fin 2013, sur plus de 51 millions de personnes déracinées, 11,7 millions étaient des réfugiés, 1,2 million des demandeurs d'asile, 3,5 millions d'apatrides et près de 24 millions de déplacés internes relevant de la responsabilité du **HCR**. Le premier chapitre du document fournit une description détaillée des sources et méthodes employées pour la collecte de données. Le second analyse les tendances générales et les niveaux des déplacés de force, examine leurs origines et leurs principales destinations. Le troisième est consacré aux populations apatrides ainsi qu'aux défis que posent leur identification et leur protection. Les trois derniers chapitres mettent l'accent sur les procédures de demande d'asile et d'octroi du statut de réfugié, et analysent les caractéristiques des populations de réfugiés, notamment l'âge, le sexe, les lieux de provenance et de destination.

7. Migration irrégulière et étanchéité des frontières de l'UE

Dans le cadre de ses études menées sur la gestion des frontières de l'**Union européenne (UE)**, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants a averti, dans une récente [déclaration](#), que l'entêtement de l'UE à investir des ressources financières et humaines dans la sécurisation de ses frontières le conduira forcément à perdre le contrôle de celles-ci. Selon le Rapporteur spécial, l'UE doit miser sur la mobilité des migrants afin de reprendre le contrôle de ses frontières, ce qui signifie que l'UE doit encourager l'utilisation de canaux officiels et faciliter l'entrée des migrants, notamment en les incitant à emprunter les voies d'immigration régulières. Rappelant qu'en 2014, plus de 150 000 migrants et demandeurs d'asile ont traversé la méditerranée pour gagner l'UE, l'expert des Nations unies soutient que l'étanchéité des frontières de l'UE, au lieu d'arrêter les flux migratoires irréguliers, ne fait qu'augmenter les souffrances et le terrible coût en vies humaines. Enfin, malgré un

environnement politique tendu concernant la migration irrégulière, plusieurs initiatives de l'UE et de ses États membres indiquent que la situation évolue vers la bonne direction. Dans ses recommandations, le Rapporteur spécial invite l'UE à définir ses besoins en matière de main d'œuvre, y compris celle à bas salaire, de combattre les facteurs d'attraction de la migration irrégulière, d'ouvrir les canaux de la migration régulière à toutes les compétences, et de réprimer les employeurs peu scrupuleux qui exploitent la peur des demandeurs d'asile et des migrants sans statuts réguliers.

8. Protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants dans le monde

L'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** a publié un document de travail qui propose un certain nombre d'indicateurs pour mesurer les objectifs du Programme d'action mondial pour le développement durable. Comprenant également des indicateurs sur les normes internationales du travail, sur l'emploi et les salaires, le document intitulé [*Promoting decent work for migrant worker*](#) se penche sur les objectifs en matière de protection des droits des travailleurs migrants, en particulier ceux occupant des emplois précaires ainsi que les femmes migrantes. Par ailleurs, dans le cadre de son plaidoyer visant à mettre un terme à l'exploitation, facilitée par le système de la *kafala*, des travailleuses migrantes domestiques au Moyen-Orient, l'**OIT** a publié une [étude](#) qui analyse les cadres législatifs, structures institutionnelles et initiatives qui pourraient contribuer à promouvoir le droit à un travail décent pour les travailleuses domestiques en Jordanie, au Koweït et au Liban.

9. Écarts salariaux et inégalités

L'**OIT** vient de publier le [Rapport mondial sur les salaires 2014/15](#). Outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, les migrants et les ressortissants nationaux, les travailleurs de l'économie informelle et du secteur formel, le rapport étudie l'évolution des emplois rémunérés et la manière dont les salaires influent sur l'évolution des inégalités. Le rapport analyse également l'évolution des inégalités de revenus dans les économies développées en la comparant avec celles des économies émergentes. Parmi les raisons qui expliquent les différences entre les salaires des migrants et ceux des travailleurs nationaux, le rapport identifie le fait que les caractéristiques personnelles, tel le niveau de qualification, sont susceptibles d'avantager ou de désavantager les migrants dans leur pays de destination. Également, la discrimination, les préjugés à l'égard des migrants, les doutes des employeurs quant à la qualité des compétences acquises à l'étranger, de même que l'absence des migrants dans les structures de représentation collectives expliquent en grande partie les écarts salariaux liés à la migration. Le rapport comprend plusieurs tableaux et figures qui montrent les écarts salariaux « expliqués et non expliqués » dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Dans ses conclusions, le rapport propose une combinaison de mesures pour agir sur les inégalités liées aux revenus, notamment en appelant à renforcer les négociations collectives et à intervenir pour éliminer les écarts de rémunérations entre catégories de salariés.

10. Formes et causes des violences commises au nom de la religion

Le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a présenté son [rapport annuel](#) lors de la vingt-huitième session du **Conseil des droits de l'homme des Nations unies**. Consacré cette année à la prévention des violences commises au nom de la religion, le rapport examine les causes profondes et les facteurs qui en sont à l'origine et dresse une typologie des différentes formes de ces violences. Celles-ci peuvent prendre des formes diverses, allant des

exactions les plus atroces au vandalisme des cimetières en passant par le harcèlement des minorités ethnoculturelles. Le rapporteur spécial a fait remarquer que ces formes de violences proviennent généralement de circonstances géographiques, historiques, politiques et socioéconomiques. Parmi les facteurs sous-jacents à ce phénomène, le rapport identifie les interprétations restrictives de la religion, les politiques d'exclusions, la perte de confiance dans les institutions publiques, la culture du silence et la banalisation de la violence. Selon le Rapporteur spécial, l'implication des États dans ce phénomène va de l'impunité pure et simple jusqu'à la complicité, voir l'orchestration des violences au nom de la religion. Appelant les responsables politiques à fournir des cadres ouverts et inclusifs dans lesquels la diversité religieuse peut se déployer sans discrimination, le rapport recommande que toutes les parties prenantes, notamment les États, les communautés religieuses, les promoteurs d'initiatives de dialogues entre les religions, les médias et les organisations de la société civile, prennent des mesures concertées pour combattre ces formes de violences et favoriser le dialogue interculturel.

11. Montée des violences contre l'éducation des jeunes filles à travers le monde

Le **Haut-commissariat aux droits de l'homme** vient de publier un [rapport](#) qui revient sur les attaques perpétrées contre l'éducation des jeunes filles dans 70 pays entre 2009 et 2014. Selon les conclusions du rapport, en dépit des importants progrès réalisés en vue de garantir l'accès à l'éducation pour toutes et tous à travers le monde, les jeunes filles continuent à faire face à de nombreux obstacles. Outre leur persistance alarmante, les attaques contre l'accès des jeunes filles à l'éducation se produisent avec une régularité croissante. Plusieurs cas récents de ces attaques sont cités dans le rapport, des attentats qui reflètent non seulement le refus explicite de l'accès des filles à l'éducation, mais également la violence subie par les filles et les femmes dans l'ensemble des domaines de la vie publique et privée. Le rapport note qu'en raison des craintes pour leur sécurité, les filles sont souvent retirées de l'école, ce qui entraîne en conséquence des violations supplémentaires de leurs droits, telles que le mariage forcé, la violence domestique, les grossesses précoces, la traite et l'exploitation sexuelle et de travail.

12. Violences contre les femmes autochtones au Canada

Le **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes** vient de publier un [rapport](#) dans lequel il soutient que le Canada, en omettant d'enquêter de manière approfondie sur les niveaux de violences, des disparitions et les meurtres dont les femmes autochtones sont victimes, a commis une des graves violations de certains articles de la [Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#). Le Comité d'experts de l'ONU affirme également qu'en dépit de la gravité de la situation, les autorités et le système de justice canadiens n'ont pas réussi à protéger efficacement les femmes autochtones, à s'assurer qu'elles obtiennent les réparations adéquates et à mettre en place les mesures nécessaires pour élucider les cas de disparition et d'assassinat. Rappelant que, comparativement à leurs paires canadiennes, les jeunes femmes autochtones sont cinq fois plus susceptibles de mourir de violence, connaissent des niveaux très élevés de violences sexuelles et conjugales. Le rapport soutient que les violences faites aux femmes autochtones sont enracinées dans les inégalités socioéconomiques, ainsi que dans les discriminations à l'égard des communautés autochtones. Dans ses recommandations, le Comité exhorte les responsables politiques à développer un plan d'action national pour traiter ces formes de violences et à mettre en place une enquête indépendante sur les cas des femmes et filles autochtones disparues ou assassinées.

13. Jurisprudence des organes de l'ONU : nouvelle base de données

Le **Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies** vient de lancer une [base de données](#) en ligne qui offre un accès à la jurisprudence et décisions émanant de divers organes de l'ONU. Conçue comme outil de référence pour les chercheurs, le grand public, les avocats et les organisations de la société civile entre autres, cette nouvelle base de données offre un accès aux interprétations juridiques, décisions, recommandations et conclusions émises notamment par le **Comité des droits de l'homme**, le **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**, le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale**, le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels**. L'accès à ces différentes interprétations et décisions juridiques peut également aider des particuliers qui se préparent à déposer une plainte relevant des questions des droits humains spécifiques.

UNION EUROPÉENNE

14. Accueil des réfugiés dans l'UE : appel à la multiplication des voies légales

L'**Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)** a fait paraître une nouvelle publication intitulée [Legal entry channels to the EU for persons in need of international protection : a toolbox](#). Il s'agit d'un document qui décrit des moyens offrant davantage de possibilités aux réfugiés afin qu'ils puissent atteindre, par des voies légales, le territoire de l'UE. Dans sa publication, la **FRA** appelle l'UE à adopter un ensemble d'actions afin de réduire les pertes de vies dans la méditerranée ainsi que les abus commis par les trafiquants d'êtres humains. Rappelant que, depuis le début de l'année, près de 400 personnes ont trouvé la mort en traversant la méditerranée vers l'UE, le document propose aux États membres de l'UE d'augmenter les admissions de personnes ayant besoin de protection internationale, de délivrer des visas humanitaires et d'utiliser des régimes d'installation et d'admission humanitaire pour permettre à ces personnes de rejoindre l'UE sans avoir recours à des trafiquants.

15. Profils des victimes de la traite des êtres humains

La **Commission européenne** vient de publier un [document de travail](#) qui comprend des données statistiques sur la traite des êtres humains dans l'ensemble des États membres de l'UE ainsi que dans certains pays candidats à l'adhésion à l'UE. En 2012, un nombre total de près 11 000 cas identifiés et présumés victimes de traite des êtres humains a été signalé dans l'UE. Entre 2010 et 2012, plus de 30 000 victimes de la traite ont été enregistrées dans les 28 États de l'UE. Parmi ces victimes, plus de 76 % étaient des femmes, 17 % des hommes et 13 % des filles et des garçons. Sur l'ensemble des victimes enregistrées, 45 % étaient âgées de 25 ans et plus, 36 % avaient entre 18 et 24 ans et 17 % entre 12 et 17 ans. Pour les trois années de référence, la majorité des victimes de la traite (69 %) ont subi une forme d'exploitation sexuelle, 19 % des formes d'exploitation de travail et 12 % d'autres formes d'exploitation, tel le trafic d'organes. Plus de 65 % de ces victimes proviennent des pays de l'UE, principalement de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Hongrie. Pour les autres victimes, elles proviennent principalement du Nigéria, du Brésil, de Chine, du Viêt Nam et de la Russie.

16. Lutte contre les violences et les rhétoriques racistes en Grèce et en Norvège

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** vient de publier un rapport sur la situation de la lutte contre les violences racistes en [Grèce](#). Bien que celle-ci ait enregistré certaines avancées en adoptant, entre autres, une nouvelle loi contre le racisme et en

créant de nouvelles unités de polices spécialisées dans la lutte contre les violences racistes, la ségrégation contre les enfants roms dans les écoles et les niveaux élevés de xénophobie et de violence à l'égard des réfugiés, des demandeurs d'asile et des immigrants demeurent très préoccupants selon les conclusions de l'**ECRI**. Le rapport considère par ailleurs que les activités du Parti politique grec de l'extrême droite *Aube dorée* participent à renforcer la xénophobie et le racisme, à répandre les propos haineux dans les discours public et politique, créant ainsi un climat de haine. L'**ECRI** a également publié un rapport sur la lutte contre le racisme en [Norvège](#). Parmi les éléments positifs de cette lutte, le rapport cite la création d'une unité spécialisée dans les crimes haineux, ainsi que le fait que les journalistes et les responsables politiques aient cessé d'employer une rhétorique anti-immigrante suite aux attentats motivés par la haine commis par Anders Breivik en 2011. Cependant, le rapport soutient que la propagation du racisme sur Internet, ainsi que l'insuffisance de l'assistance apportée aux immigrants en matière d'éducation et d'emploi demeurent très préoccupantes.

17. Persistance des violences contre les Juifs, les Musulmans et les Roms en France

Le **Portail européen sur l'intégration** a publié un [rapport](#) qui traite des questions de l'intolérance, du racisme et du respect des droits humains des migrants, des gens du voyage et des Roms en France. Selon le document, malgré les réformes législatives et l'adoption de mesures visant à lutter efficacement contre l'intolérance et le racisme, la discrimination et les discours de haine persistent et enregistrent une hausse en France. Au cours des dernières années, la France a connu une énorme augmentation des actes antisémites, antimusulmans et homophobes. Le nombre d'actes antisémites a pratiquement doublé au cours de la première moitié de 2014, alors que le nombre de Français de confession juive qui quittent la France pour Israël a pratiquement triplé comparativement à 2012. Le nombre croissant des actes antimusulmans, dont 80 % sont menés contre des femmes, reste également très préoccupant en France.

18. Intégration des migrants turcs et russes en Allemagne

Le **Portail européen sur l'intégration** vient de publier un [rapport](#) qui, en vue d'évaluer les niveaux d'intégration des immigrants russes et des immigrants turcs établis en Allemagne, analyse les différences et similitudes entre ces deux groupes. Le rapport se penche également sur l'impact de leurs pays d'origine sur les flux migratoires, sur le processus d'intégration, de même que sur l'impact des politiques d'entrée auxquelles chacun de deux groupes est soumis. Selon le rapport, l'échec ou la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants sont tributaires des facteurs structurels, des politiques et cadres d'intégration propres aux pays de destination. Quant aux pays d'origine, le rapport estime que l'impact des politiques d'intégration ciblant les diasporas reste négligeable. Au contraire, les politiques visant les diasporas mettent l'accent davantage sur le retour des immigrants à leurs pays d'origine. Par ailleurs, le rapport montre que les groupes, les acteurs et les organisations travaillant auprès des migrants en Allemagne forment un pont entre la société d'origine et celle d'accueil et participent considérablement à l'amélioration de l'insertion des migrants turcs et russes en Allemagne.

AILLEURS DANS LE MONDE

19. Respect des droits fondamentaux des migrants en France

Dans son [rapport annuel 2014](#), le **Défenseur des droits** affirme que la crise économique en France et les compressions budgétaires qui en résultent ont eu un impact négatif sur les politiques publiques, favorisant des stratégies qui vont à l'encontre du respect des droits de la personne. Chargé de lutter contre les discriminations en France, l'organisme a déclaré que sur l'ensemble des plaintes qu'il a reçues en 2014, près de 24 % avaient pour motif la discrimination en raison de l'origine ethnoculturelle. Celle-ci reste le premier critère invoqué en matière d'accès à l'emploi et au logement. S'appuyant sur les nouvelles technologies, des nouvelles formes de discrimination laissent apparaître des dérives d'intervention dans la vie privée, ou encore de profilage à caractère raciste. Quant à la protection des droits fondamentaux en France, l'organisme affirme que l'année 2014 était marquée par une nette reprise des placements en rétention des enfants et de leurs parents demandeurs d'asile. En raison des restrictions budgétaires, la France assiste à un désengagement de l'État, particulièrement en ce qui concerne les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, ou encore celles d'hébergement des gens du voyage et des Roms.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

QUÉBEC

20. Consultations sur les nouvelles politiques en matière d'immigration

Faisant suite aux consultations menées en janvier dernier par le gouvernement provincial sur ses nouvelles orientations en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** a annoncé le dépôt de son [mémoire](#). La **TCRI** souligne le constat qu'au Québec, le fardeau d'intégration repose davantage sur les épaules des nouveaux arrivants, alors qu'en réalité, l'intégration est un processus bidirectionnel, à responsabilité partagée et qui requiert la préparation et l'implication des personnes immigrantes comme celles des professionnels des institutions de la société d'accueil. Pour remplir leur rôle en matière d'intégration des immigrants, les institutions responsables sont appelées, selon la **TCRI**, à dépasser la logique informationnelle à sens unique, en optant pour des approches qui encouragent et facilitent l'interaction avec les nouveaux arrivants. Pour ce faire, la **TCRI** suggère de soutenir des pratiques novatrices telles que le jumelage interculturel, le mentorat, de même que la création d'espaces communs de dialogue et d'apprentissage au sein des milieux académiques, des organisations socioprofessionnelles, des médias et de la société civile. Dans ses 31 recommandations, la **TCRI** exhorte le gouvernement provincial à mettre en place des mesures efficaces pour une prise en compte des femmes dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration, pour favoriser l'égalité et l'accès à l'emploi, pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes, et pour faciliter une meilleure connaissance mutuelle entre les nouveaux arrivants et les membres de la société d'accueil.

CANADA

21. Protection des droits des réfugiés et des travailleurs migrants temporaires

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier un rapport de ses consultations pancanadiennes, tenues en novembre dernier sous le titre : [Connecting Communities, Saving Lives](#). Le rapport comprend les résumés des conférences données par des représentants des ONG,

des représentants gouvernementaux, des personnes impliquées dans la protection des réfugiés et des migrants, des chercheurs et des universitaires canadiens et internationaux. Lors de ces consultations, une attention particulière a été accordée à la réinstallation des réfugiés ainsi qu'aux limitations d'accès à la justice, à l'assistance sociale et aux soins de santé offerts aux réfugiés. Au terme de plusieurs activités de réseautage, d'échanges et de partages d'expériences, les participants ont identifié un certain nombre de besoins nécessaires à la protection des réfugiés et des personnes réinstallées au Canada, notamment l'accès à l'aide sociale et aux soins de santé pour les demandeurs d'asile et migrants sans statut permanent. D'autres ateliers tenus lors de ces consultations ont été consacrés aux travailleurs migrants, plus particulièrement aux impacts des modifications législatives apportées récemment au Programme des travailleurs immigrants temporaires du Canada (PTET) et à celui des aides familiaux résidents. Par ailleurs, dans son récent [Bulletin sur la traite des personnes](#), le CCR revient sur les importants développements nationaux et internationaux liés aux politiques de prévention de la traite des personnes. Le Bulletin nous apprend que malgré l'adoption d'une motion à l'**Assemblée nationale du Québec** engageant le gouvernement à lutter contre la traite des personnes, la province ne s'est toujours pas dotée d'un plan national pour contrer ce phénomène. Le CCR a également publié [Refugee health survey by province and by category](#), un document de recherche destiné à fournir des informations de base concernant l'accès des réfugiés et demandeurs d'asile au système de santé en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique, entre autres.

22. Programme de mobilité internationale : entrée en vigueur des nouvelles modifications

En vertu d'une [nouvelle réglementation](#) qui a pris effet le 21 février, les employeurs canadiens qui ont l'intention d'embaucher des travailleurs étrangers exemptés d'une *avis relatif au marché du travail* (AMT) seront tenus de soumettre des informations sur leur entreprise, sur l'offre et la forme de l'emploi en question et de payer une redevance à **Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)**. La nouvelle réglementation a pour principale visée de renforcer la responsabilité des employeurs canadiens dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI).

INTERNATIONAL

23. Situation des droits humains dans le monde

Amnistie Internationale (AI) vient de publier son [Rapport annuel 2014/15 : La situation des droits humains dans le monde](#). Le rapport analyse l'état des droits humains à travers 160 pays et territoires en 2014. Il revient évidemment sur la crise syrienne qui, en l'absence de mesures et d'actions internationales, a fait plus de 200 000 victimes, essentiellement des civiles, plus de 4 millions de réfugiés et près de 8 millions de déplacés internes. Outre les conflits qui sévissent en Iraq, en Afrique centrale, au Nigéria et au Soudan; outre les nettoyages ethniques et les violations des droits de l'homme qui en résultent; l'offensive de l'armée israélienne contre Gaza, le rapport revient sur la situation des travailleurs migrants, des réfugiés et des femmes dans chacun des 160 pays examinés. Le document comprend également des résumés régionaux sur la situation des droits de l'homme en Afrique, aux Amériques, en Asie-Pacifique, en Europe, en Asie-Centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

24. Recours systématique à la détention des demandeurs d'asile dans l'UE

Selon une [étude comparative](#) publiée par le **Réseau Odysseus**, un organisme dont la vocation est d'offrir aux universitaires et décideurs politiques européens une expertise dans les domaines de l'immigration et de l'asile, les alternatives à la détention des demandeurs d'asile dans l'UE sont généralement sous-utilisées et peu appliquées. Examinant les cas de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Suède et du Royaume-Uni, entre autres, l'étude montre qu'en dépit de l'existence de dispositions légales limitant le recours à la détention, l'absence de procédures d'identification des demandeurs d'asile vulnérables entraîne souvent la détention des personnes à la recherche d'une protection internationale. Dans ses conclusions, l'étude appelle les décideurs politiques à mettre en place des mécanismes de suivi afin d'évaluer le fonctionnement des alternatives existantes et des régimes de détention.

25. Réfugiés syriens en Europe : rapport de Frontex

Publié récemment par l'**Agence européenne des frontières (Frontex)**, un nouveau [rapport](#) nous apprend qu'entre juillet et septembre 2014, près de 111 000 demandeurs d'asile ont été interceptés alors qu'ils s'apprêtaient à franchir les frontières maritimes du sud de l'UE. Plus de 46 % de ces réfugiés provenaient de la Syrie, suivi par des réfugiés originaires de l'Érythrée ou d'Afrique subsaharienne. Près de 90 % de ces réfugiés atteignent principalement les côtes italiennes et grecques. Selon le rapport de **Frontex**, les difficultés croissantes causées par l'exigence de visas imposée aux réfugiés syriens pour entrer en Égypte, les révocations des séjours légaux et la situation économique précaire ont poussé plus de 140 000 réfugiés syriens enregistrés en Égypte à entreprendre le voyage dans des conditions dangereuses vers l'Europe.

26. Flambée des crimes haineux en Bulgarie

Un récent [rapport](#) publié par **Amnistie Internationale (AI)** met en évidence la montée considérable des attaques contre les demandeurs d'asile, les migrants et certains groupes ethnoculturels minoritaires en Bulgarie. Selon **AI**, le pays connaît une flambée des crimes haineux qui correspond à une augmentation soudaine du nombre des réfugiés et demandeurs d'asile ayant traversé les frontières bulgare-turques (plus de 11 000 en 2013). Le rapport constate un manquement à identifier et à enquêter sur les crimes de haine d'une manière qui tient compte des motifs et éléments discriminatoires.

27. Situation des travailleurs étrangers temporaires aux Émirats arabes unis

Selon un nouveau [rapport](#) de **Human Rights Watch**, aux Émirats arabes unis, les travailleurs migrants temporaires font toujours face à des violations de leurs droits et à des conditions de travail difficiles. Souvent, ces travailleurs se font retenir par leurs employeurs leurs salaires et avantages sociaux, ne se font pas rembourser leurs frais de recrutement, vivent dans des logements insalubres et se voient confisquer leur passeport. Les grèves et les actions de protestation contre le travail forcé conduisent souvent à des expulsions massives des travailleurs étrangers temporaires. Le rapport se penche sur le cas de l'île de Saadiyat d'Abu Dhabi, un projet de développement qui accueillera des branches des Musées du Louvre, de Guggenheim ainsi qu'un pavillon de l'Université de New York. Rappelons que plus de cinq millions de travailleurs migrants, asservis et faiblement rémunérés, sont employés aux Émirats arabes unis.

28. Portraits de l'immigration et des immigrants aux États-Unis

Selon un [article](#) publié récemment par le **Migration Policy Institute (MPI)**, bien qu'ils ne représentent que 5 % de la population mondiale, les États-Unis attirent environ 20% des

immigrants internationaux. Sur un total de 316 millions d'habitants étatsuniens, les immigrants représentent 13 % de la population, soit 41,3 millions. Le nombre des immigrants des États-Unis et de leurs enfants nés aux États-Unis est estimé à 80 millions, soit le quart de la population totale. Offrant un sommaire des caractéristiques des populations immigrantes vivant aux États-Unis, le présent document compare les principaux pays d'origine des immigrants d'aujourd'hui à ceux d'il ya 50 ans, revient sur les flux annuels d'immigrants, le nombre de personnes ayant obtenu le statut de résident permanent en 2014, les tendances de naturalisation, le nombre d'enfants vivant dans des familles d'immigrants, les caractéristiques des emplois occupés par les immigrants, leurs qualifications et compétences linguistiques, le nombre des migrants irréguliers et le nombre de demandeurs d'asile expulsés du pays.

29. Mesure des compétences et des aptitudes cognitives des immigrants aux États-Unis

Basée sur le [Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes \(PEICA\)](#), une [étude](#) publiée par le **MPI** montre qu'aux États-Unis, les immigrants sont surreprésentés parmi les adultes peu qualifiés. En fait, plus de 33 % des adultes ayant un faible niveau d'alphabétisation en anglais et 24 % des personnes ayant de faibles capacités de calcul sont des immigrants. Utilisant les données du **PEICA**, une enquête qui évalue les capacités cognitives des adultes âgés de 16 à 65 ans dans les pays de l'**OCDE**, le rapport explore le lien entre ces compétences et les résultats sur le marché du travail, le revenu et la santé des immigrants aux États-Unis. Le rapport souligne, par ailleurs, que les tests de compétences, administrés en anglais, laissent souvent les non-anglophones dans une situation désavantageuse indépendamment de leurs compétences dans leur langue maternelle. Les résultats de l'étude montrent également qu'entre la moitié et les deux tiers de tous les adultes américains en âge de travailler étaient peu compétents en littératie et en numératie.

30. Gouvernance et intégration des migrants dans l'UE

L'**European Policy Center** vient de publier un rapport sur les résultats d'une étude multidisciplinaire sur la gouvernance de l'intégration des nouveaux arrivants dans l'**UE**. Intitulée [Knowledge for Integration Governance. Evidence on migrants' integration in Europe](#) et réalisée entre 2013 et 2015, l'étude s'est donnée pour principaux objectifs de fournir une contribution aux débats sur l'intégration des migrants en Europe et de conseiller les décideurs politiques en vue de favoriser les processus d'intégration au sein de différents niveaux de gouvernance. Divisée en cinq chapitres, l'étude examine certains aspects de la migration en Europe, plus particulièrement la dimension démographique et économique, analyse les politiques d'immigration européennes, ainsi que les mécanismes de la gouvernance de l'intégration des migrants. Les deux derniers chapitres examinent les stratégies d'intégration des nouveaux arrivants selon les dimensions politicolégales, socioéconomiques et culturelles. Dans ses conclusions, l'étude soutient que la migration, bien qu'elle puisse atténuer les effets de la baisse de fertilité et du vieillissement de la population européenne, ne pourrait pas être considérée comme solution définitive aux défis liés à la démographie. En ce qui concerne les préoccupations économiques, les résultats de l'étude affirment qu'en dépit de la libre circulation promue dans l'Espace Schengen, la mobilité des travailleurs migrants reste obstruée par des frontières nationales très étanches, une situation qui vient entraver la croissance économique et aggraver les pénuries de main-d'œuvre.

31. Intégration scolaire des enfants des migrants en Europe

Le **MPI** a publié deux dossiers sur l'intégration sociale et scolaire des enfants des migrants en Europe. Le premier, intitulé [*Migrant Education and Community Inclusion*](#), explore le rôle que peuvent jouer des acteurs extérieurs dans le contexte formel de l'éducation, y compris les parents et autres membres de la communauté dans le développement social et éducatif des enfants de migrants en Europe. On y examine les mesures visant à promouvoir l'intégration des étudiants migrants à travers l'Europe en donnant des exemples de bonnes pratiques et en mettant l'accent sur des initiatives, comme celle de la famille et de la communauté concernant l'aide aux devoirs, le soutien émotionnel et la motivation des enfants dans leur cheminement scolaire et dans leur implication dans la société. Le second dossier, intitulé [*Reducing The Risque That Youth with a Migrant Background in Europe Will Leave School Early*](#), traite des constatations empiriques, des orientations théoriques et des mesures prometteuses qui peuvent aider à mettre en place de nouvelles initiatives visant à réduire le décrochage scolaire parmi les élèves issus de l'immigration en Europe. Au sein de l'UE, le taux d'abandon scolaire précoce des jeunes nés en dehors de l'UE était en moyenne plus du double de celui des jeunes européens, soit de 25,4 % contre 11,5 %. Le dossier suggère que ces taux élevés s'expliquent, du moins dans une large mesure, par les inégalités économiques.

32. Approche transnationale de l'intégration des nouveaux arrivants dans l'UE

Le **MPI** a publié un [rapport](#) qui examine la façon dont les activités et engagements des institutions régionales et locales des pays d'origine peuvent améliorer la situation de leurs émigrants établis dans les États membres de l'UE. Outre des exemples de participation directe et indirecte dans le processus d'intégration des émigrants, le rapport analyse les cas de certains pays d'émigration, notamment le Maroc et la Turquie, le rôle des autorités infranationales dans l'intégration des migrants à l'étranger, de même que les engagements des diasporas dans ce processus. Entre autres initiatives culturelles suggérées dans le rapport, des visites diplomatiques, des célébrations communautaires, des programmes d'échanges éducatifs peuvent contribuer positivement à l'intégration des émigrants et à accroître la confiance et la compréhension mutuelles entre les immigrants et leurs hôtes dans les sociétés d'accueil. Le rapport note plusieurs défis et obstacles concernant la coopération en matière d'intégration entre les pays d'origine et d'accueil. En outre, le **MPI** a publié un [dossier](#) qui explore des mesures d'intégration pré-départ et fournit des exemples conçus conjointement par des acteurs issus des sociétés d'origine et de destination, en vue d'améliorer les résultats des émigrants dans le marché du travail européen. On y analyse des services d'intégration offerts avant le départ, notamment l'enseignement des langues, la formation et la reconnaissance des titres et qualifications, les accords de migration de travail bilatéraux, soit des initiatives qui peuvent avoir des effets positifs quant à l'intégration des immigrants dans leurs sociétés d'accueil. Dans le présent document, on estime, qu'à long terme, une approche innovante consisterait à renforcer la coopération structurelle entre les pays d'origine et de destination, en particulier en ce qui a trait à l'établissement de partenariats de compétences dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de même que dans celui de la reconnaissance mutuelle des qualifications. Enfin le **MPI** a publié [*Understanding Transnational Dynamics in European Immigrant integration Policy*](#), un dossier dans lequel on explore, à la lumière d'une approche transnationale, la complexité du processus d'intégration des travailleurs migrants dans l'UE. Rappelons que plus de 20 millions de personnes nées à l'étranger (ressortissants de pays tiers) vivent dans les États membres de l'UE, soit 4 % de la population totale.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec le CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318